

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 18 mai 2017.

RÉSOLUTION

2017-111

**SÉCURITÉ PUBLIQUE
TOURISME**

**AUTORISATION - APPEL D'OFFRES PUBLIC – EXPLOITATION D'UN CASSE-CROÛTE
À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT DE SERVICES DE LA HALTE ROUTIÈRE DU SITE DE LA
TÊTE D'INDIEN ET POUR L'ENTRETIEN DU TERRAIN ET DU BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé le 17 juin 2016, une entente avec M. Joël Mercier pour l'exploitation, pour la saison estivale 2016, d'un casse-croûte à l'intérieur du bâtiment de services de la halte routière du site de la Tête d'Indien située au 1691, route 132 Est, Saint-Georges-de-Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoyait l'obligation, par M. Mercier, de procéder à l'entretien du terrain et du bâtiment et, plus particulièrement, à la tonte du gazon et à l'entretien du bloc sanitaire moyennant le versement d'un montant forfaitaire par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE M. Mercier a avisé la Ville qu'il ne souhaite pas renouveler cette entente pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres pour recruter un nouvel exploitant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission autorise le directeur général, M. Félix Caron, à publier un appel d'offres public pour l'exploitation d'un casse-croûte à l'intérieur du bâtiment de services de la halte routière du site de la Tête d'Indien et pour l'entretien du terrain et du bâtiment.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire